

Accord santé prévoyance

Une avancée positive globale

Mais des remboursements dégradés des soins de santé des cadres et assimilés non compensés

1. Cet accord santé prévoyance présente une nette avancée positive sur les aspects suivants :

- > La prévoyance améliorée pour tous, non cadres et cadres, dans ses modalités et conditions financières
- > La possibilité pour tous de se déclarer en isolé et donc une moindre cotisation dans ce cas. L'option famille devenant un choix volontaire.
- > Une amélioration significative des prises en charge des soins de santé des non cadres (périmètre MSAE) qui amène à un niveau équivalent de sur complémentaire. Ce sont clairement des gains qui vont au-delà même des augmentations des coûts des cotisations familles
- > Une introduction de prises en charge nouvelles (panier automédication,...)

2. Cet accord présente un net recul coté prise en charge de certains soins de santé pour les cadres et assimilés (périmètre IPECA):

Ceci est notable pour la prise en charge de certains soins dont on connaît la potentielle récurrence et qui sont eux onéreux (optique, dentaire,...)

L'impact est donc réel, non négligeable et n'est pas compensé que ce soit par l'introduction de la possibilité d'être en isolé ou par les nouveaux paniers de soin.

C'est ce qui a amené nos collègues d'Airbus Défense and Space qui avaient le même contrat IPECA précédent que nous de négocier un complément à ce nouvel accord pour maintenir des prises en charge équivalentes.

Le passage en 2017 de Filhet Allard à IPECA était déjà une dégradation des remboursements de frais de santé, ce sera le cas une 2^e fois avec cette évolution pour cette catégorie de personnel.

Enfin, la décision unilatérale de la direction d'une distribution uniforme à tous de 10€/mois sur le salaire à compter du 1^{er} janvier 2023 pour compenser l'augmentation des coûts option famille ne prend pas en compte ce contraste de situation et n'est donc pas équitable malgré nos observations et propositions faites en amont.

Dans ces conditions nous porterons en CSE un vote d'abstention sur l'accord santé prévoyance car nous n'aurons pas de possibilité d'une part de faire évoluer celui-ci et en améliorer ses modalités mais aussi d'autre part concernant la distribution uniforme qui est donc inéquitable au vu des situations en réel contraste.

S'opposer parfois Proposer toujours
Construire souvent